



Votations

Suisse romande

Faits divers

[Accueil](#) | [Suisse](#) | Parc éolien de La Sonnaz: À Fribourg, l'affaire des éoliennes éclabousse des élusAbo **Parc éolien de La Sonnaz**

À Fribourg, l'affaire des éoliennes éclabousse des élus

De nouveaux documents jettent des doutes sur l'indépendance et la neutralité de la planification éolienne fribourgeoise.

[Julien Wicky](#)

Publié aujourd'hui à 19h35



L'affaire des éoliennes rebondit à Fribourg. Les opposants dénoncent un mélange des genres entre intérêt public et privé. (KEYSTONE/Urs Flueeler)

KEYSTONE

C'est une nouvelle rafale de vents contraires qui souffle sur les éoliennes du canton de Fribourg. Des citoyens opposés aux hélices viennent de mettre la main, via la loi sur la transparence, sur toute une série de documents qu'ils jugent accablants et qu'ils ont présentés à la presse ce mardi après-midi à Belfaux. Ils affirment y avoir trouvé que des élus ont allègrement mélangé intérêt public et privé et révèlent des éléments qui mettent à mal la version défendue par le Canton jusqu'ici: le choix des sites éoliens dans le canton ne serait ni scientifique ni indépendant mais serait entaché de sérieux conflits d'intérêts.

Il faut dire que ce dossier empoisonne la politique fribourgeoise depuis désormais plus de deux ans. Dans une longue enquête parue dans «Le Matin Dimanche» en février dernier, il était montré comment l'aventure éolienne à Fribourg avait tourné à la foire d'empoigne. On découvrait que les sites éoliens fribourgeois avaient mystérieusement quitté les montagnes pour la plaine au début des années 2010, comment le vent n'avait subitement presque plus d'importance et comment les énergéticiens tentaient de convaincre les élus locaux à coups de conventions secrètes. Au final, plus que de transition énergétique, il semblait s'agir d'une histoire de gros sous.

Mélange des genres

Pour justifier ce changement de stratégie, l'explication officielle se réfère à un postulat, accepté par le Grand Conseil fribourgeois en 2013, qui dit que le Canton devait désormais miser sur la plaine pour bâtir des éoliennes. Or les opposants ont découvert que l'auteur du postulat, l'ancien député François Bosson, avait vu une de ses parcelles être identifiée quelques semaines plus tôt dans un rapport secret de l'énergéticien fribourgeois Greenwatt pour accueillir une éolienne, et donc un rendement potentiel de plusieurs milliers de francs par an. «C'est ce qu'on appelle un mélange des intérêts», souligne Olivier Bays, porte-parole de l'association «Non au parc éolien de La Sonnaz».

«Ce recours à des facilitateurs locaux a dû être opéré bien plus largement.»

Olivier Bays, porte-parole de l'association «Non au parc éolien de La Sonnaz»

Sollicité, François Bosson nous dit n'avoir jamais eu accès à ce rapport avant le dépôt du postulat et ne s'être jamais intéressé à l'emplacement exact des éoliennes. À Belfaux, il ressort également que des parcelles de l'ancien syndic de la commune avaient été identifiées et ce dernier a par la suite pris position favorablement pour le parc éolien, demandant même son extension et signé une demande de convention, au nom de la Commune, avec Ennova, l'énergéticien qui prospectait sur le site. Nous ne sommes pas parvenus à joindre l'ancien élu.

Pour Olivier Bays, ce recours à «des facilitateurs locaux», comme les appelle l'entreprise, «a dû être opéré bien plus largement.» D'autres demandes d'accès à des documents sont pendantes. Particularité de ces démarches, la majorité des rapports obtenus ne viennent pas de Fribourg mais de Genève où siège le bureau d'études Ennova, en main des Services industriels genevois (SIG) depuis 2014 mais développeur éolien privé avant cela.


Une enquête exigée

C'est cette entreprise qui a été mandatée en 2015 par le Canton de Fribourg pour coordonner le choix des sites éoliens. Les opposants assurent depuis le début que cette société n'était pas neutre car elle avait déjà commencé à développer ses propres projets dans le canton. En réponse à plusieurs interventions parlementaires, le Conseil d'État fribourgeois a réaffirmé l'indépendance d'Ennova.

«Nous regrettons que des opposants multiplient les procès d'intention alors que leur seul but inavoué est de ne voir aucune éolienne être érigée dans le canton.»

Or dans les documents présentés ce jeudi, on peut lire qu'Ennova était très active dans le canton avant son mandat délivré par le Canton et qu'elle s'était délibérément intéressée à des sites «moins prometteurs». À l'époque, son contrat avec les SIG lui garantissait des revenus par mégawatt de puissance installée, 2,4 millions par éolienne de 3 MW, que l'installation soit efficace ou non. «Le contrat a été dénoncé entre-temps sur fond de scandale à Genève en 2013 mais l'héritage reste», dénonce Olivier Bays. Dans la région de Belfaux, des conventions avaient été passées, une trentaine de promesses de droits de superficie signées et, aujourd'hui, le périmètre du site retenu par le Canton englobe très précisément les zones prospectées par le passé.

Ennova nous indique pour sa part «avoir toujours fait correctement son travail et regrette que des opposants multiplient les procès d'intention alors que leur seul but inavoué est de ne voir aucune éolienne être érigée dans le canton». Présente dans la salle, la députée et membre de Paysage Libre Antoinette de Weck annonce le dépôt prochain d'un postulat pour exiger une enquête administrative et attend du Conseil d'État qu'il reconsidère son plan directeur éolien.

Julien Wicky est journaliste à la rubrique Suisse depuis 2018. Il est spécialisé dans les enquêtes, particulièrement en Valais. Il s'intéresse aussi aux thématiques du territoire, de la montagne, de l'énergie et du climat. Auparavant, il a travaillé au sein de la rédaction du «Nouvelliste». [Plus d'infos](#)
 @JulienWicky

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)